



Service d'Accès aux Soins (SAS) un outil au service du déconfinement :

Note de Samu-Urgences de France

6 mai 2020

CONTEXTE

- Dans son avis n°6, le conseil scientifique COVID-19 identifie (prérequis 3) le besoin de « plateformes téléphoniques complétées par des équipes mobiles pour la prise en charge des cas diagnostiqués et de leurs contacts » ainsi que la nécessité d'une surveillance épidémiologique des nouveaux cas et de leur devenir (prérequis 4).
- Au-delà de la stratégie « test et isolement », il convient d'assurer le suivi sanitaire des personnes contaminées et en isolement.
- Au début de la crise sanitaire, les Samu-Centre 15 ont montré leurs capacités d'adaptation (réponse à une multiplication par 4 du nombre d'appels en quelques jours) et de résilience. Notre capacité à modifier l'organisation des Samu-Centre 15 en allant vers un mode de fonctionnement « SAS compatible¹ » préfigurant le déploiement du SAS et la collaboration exemplaire entre l'aide médicale urgente et la médecine libérale (et plus largement les professionnels de santé libéraux) comme hospitalière ont été deux facteurs déterminants.

LE SAS COMME ÉLÉMENT DE RÉPONSE

Si l'expression de la maladie « Covid-19 » est le plus souvent faite de symptômes bénins, le risque d'une évolution défavorable rapide existe bien chez tous les patients. Ceci impose un suivi sanitaire attentif et de qualité des patients, a fortiori en isolement.

Les Samu-Centre 15 disposent déjà des organisations et des outils permettant d'apporter une réponse adaptée à toutes situations d'urgences médicales et d'en suivre la mise en œuvre. En plus de ces moyens habituels, le contexte de la crise a considérablement renforcé les liens avec la médecine libérale. Ceci préfigure l'évolution d'un fonctionnement centré sur l'aide médicale urgente (SAMU) vers un fonctionnement plus large basé sur les besoins sanitaires qui caractérise le concept du SAS. Cette bascule peut être formalisée dès maintenant dans certains départements où elle fonctionne déjà implicitement.

Samu-Urgences de France propose, pour les départements volontaires, la mise en place du Service d'Accès aux Soins avec pour premier objectif le suivi sanitaire des patients Covid + en prenant en compte les besoins médicaux spécifiques imposés par l'épidémie, y compris dans leur dimension sociale (aptitude et organisation du confinement), sans négliger les prises en charge médicales qui n'en sont pas directement issues. L'organisation proposée repose sur :

- L'Agence Régionale de Santé :
 - o Liste les cas positifs via les laboratoires d'analyse et via le médecin traitant ;
 - o Organise avec les médecins traitants et l'assurance maladie la recherche les cas contacts et organise l'isolement des patients ;
 - o Transmet au SAS de la liste des patients.
- Le médecin traitant :
 - o Communique au SAS la prescription de suivi sanitaire de chaque patient ;
 - o Organise s'il le souhaite le suivi sanitaire (14 jours) en lien avec les professionnels de son secteur ou demande au SAS un appui dans ce domaine ;

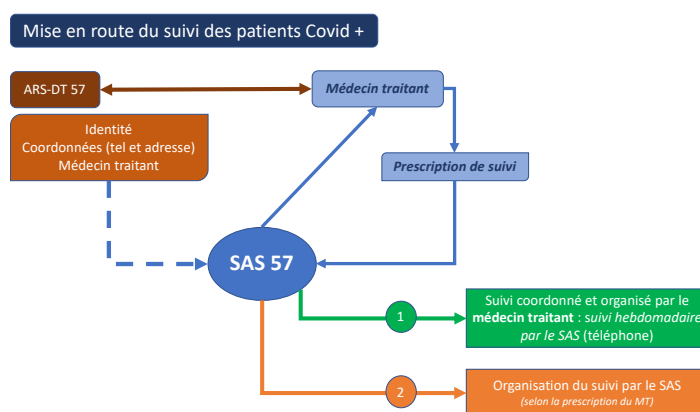
¹ Pacte de refondation des Urgences (9 septembre 2019) – Ministère des Solidarités et de la Santé

- Dans tous les cas le SAS mettra en place un simple suivi téléphonique en fin de première et seconde semaine de confinement.
- Le Service d'Accès aux Soins :
 - Organise le suivi sanitaire sur la base de la prescription du médecin traitant. Le SAS assure la coordination médicale, paramédicale et secouriste en fonction des besoins. Il réceptionne et gère avec les moyens AMU les demandes des patients Covid qui en relèvent.

L'utilisation du portail SI-SAMU permettra l'échange et le partage de données en temps réel avec l'ARS et d'autres acteurs institutionnels si besoin, et facilite le suivi épidémiologique.

À tout moment en cas d'aggravation de leur état clinique ou d'inquiétude particulière les patients joindront le « 15 ». Leurs dossiers étant suivis, la régulation médicale est facilitée et plus pertinente ;

En fonction des particularités départementales et régionales, des ressources mobilisables, le SAS intégrera pragmatiquement les outils déployés actuellement dans les Samu-Centre 15 (plateforme téléphonique, enregistrement, visio-régulation, entr'actes®, doctolib®, covidom® ...) et s'associera avec les organisations uniquement dédiées au COVID, telle que par exemple, la plateforme Covsan IDF, la plateforme téléphonique déployée par l'Assurance Maladie ou la plateforme « SOS Confinement ».



Organisation du suivi des patients Covid + par le SAS 57

Exemple de tableau de suivi individuel

| NOM : | | Prénom : | | Adresse : | | n° tel : | | | | | |
|--------------------|----------|----------|----|-----------|----|----------|----|----|-----|-----|-----|
| Médecin traitant : | | n° tel : | | | | | | | | | |
| | | J1 | J2 | J3 | J4 | J5 | J6 | J7 | ... | J13 | J14 |
| Suivi Médical | Prescrit | X | | | | X | | | | | X |
| | Réalisé | | | | | | | | | | |
| Suivi IDE | Prescrit | X | | X | | X | | X | | X | |
| | Réalisé | | | | | | | | | | |
| Suivi Secouriste | Prescrit | | X | | X | | X | | | | X |
| | Réalisé | | | | | | | | | | |

Exemple pour le département de la Moselle

Grace à ses compétences, sa place reconnue dans le système de santé et ses relations avec tous les intervenants sanitaires, la régulation médicale déployée au sein du SAS répond, au côté de l'ARS, aux besoins de coordination sanitaire des patients Covid + en phase de déconfinement ainsi qu'au repérage précoce de tout nouveau custer sans négliger les autres soins pour les patients Covid + comme pour les autres.